

Département d'Indre et Loire

Commune de sainte catherine de fierbois

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2015

L'An deux mil quinze, **le vingt cinq novembre à 20h30**, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Catherine de fierbois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Vincent POPELIER, Maire.**

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :
Messieurs Christian LAVOISIER, Nicolas LEBLANC, Jérôme VAUJOUR, Abel GAL-
LAND, David LEGROS, Ludovic AYRAL,
Mesdames Sylvie BESNARD, Vanessa GUY, Nathalie ELANDOY, Virginie MENARD et
Mme Marie-Agnès ORVAIN.

Etaient absents et excusés, ayant donné pouvoir :
Mesdames Véronique GAUTHIER (donné pouvoir à Mr Nicolas LEBLANC), Gaëlle
AUGEREAU (donné pouvoir à V. POPELIER) et Monsieur Van DANG (donné pouvoir à
Mr Abel GALAND).

Madame Vanessa GUY est élue **secrétaire de séance**

Poursuit l'Ordre du Jour fixé.../

**1- SIEIL - APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES GATINES ET CHOISILLES**

2- SATESE 37 - MODIFICATION DES STATUTS

**3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'EN-
CONTRE DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE STE CATHE-
RINE DE FIERBOIS**

**4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'EN-
CONTRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE de STE CA-
THERINE DE FIERBOIS**

**5 - ACQUISITION DU TERRAIN - ZC 139 EN VUE DE LA CONSTRUC-
TION DE LA STATION D'EPURATION**

**6 – LOCATION SALLE DES LISSES – MODIFICATION DES CONDITIONS
ET TARIFS DE LOCATION**

7 – COLOMBARIUM – REVISION DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2016

**8 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE
POUR LA REALISATION DES BULLETINS DE PAGES DES AGENTS & IN-
DEMNITES DES ELUS**

**9 – TRAVAUX CHATEAU D'EAU – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC
LA COMMUNE DE STE MAURE DE TOURAINNE**

**10 – SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES PROPOSEE PAR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE STE MAURE DE TOURAINNE**

**11 – SIEIL – DEMANDE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DES
TRAVAUX DERRIERE L'EGLISE**

**12 – PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – PO-
SITIONNEMENT DE LA COMMUNE DE STE CATHERINE DE FIERBOIS**

**13 – INDEMNITE CONSEIL ALLOUEE AU PROFIT DE MR MASSET – TRE-
SORIER**

**14 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION – MIS-
SIONS Sécurité Protection et Santé/Contrôle Technique et valorisation
des boues**

**15 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE : Attributaires du mar-
ché**

**16 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENT DE CREDITS DE
FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal en date du 9 septembre 2015.

**1- SIEIL - APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES GATINES ET CHOISILLES**

Par courrier en date du 22 octobre dernier, le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire informe la Commune que la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles vient d'adhérer à ses services.

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune, en qualité d'adhérente au SIEIL se doit de délibérer sur l'intégration de ce nouvel adhérent.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

✓ **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Gâtines et Choisilles aux services du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.

2- SATESE 37 - MODIFICATION DES STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du SATESE 37 du 7 mars 2011 modifiés par arrêté préfectoral du 26 Août 2011,

VU la délibération n° 2015-31 du SATESE 37, en date du 28 septembre 2015, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 19 octobre 2015,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

✓ **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 28 septembre 2015,

✓ **DIS** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37, après contrôle de légalité.

3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ENCONTRE DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE STE CATHERINE DE FIERBOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte Catherine de Fierbois, en date du 13 avril 2015 portant adoption du Budget Primitif Principal 2015,

Vu la proposition d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de Sainte Catherine de Fierbois

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

✓ **DECIDE** d'attribuer une subvention pour un montant total de **400.00 € (quatre cents euros)** et que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif Principal 2015 de la Commune.

4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ENCONTRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE de STE CATHERINE DE FIERBOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L 2121-29,

Vu la proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Sportive et Culturelle de STE CATHERINE DE FIERBOIS pour l'organisation de la 367^{ème} édition des Foulées de Sainte Maure de Touraine qui a eu lieu le 06 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

✓ **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de **150,00 € (cent cinquante euros)** et précise que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune.

5 – ACQUISITION DU TERRAIN – ZC 139 EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.123-17,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.1111-1,

Considérant la nécessité d'achat de parcelle pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la Commune de Sainte Catherine de Fierbois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE**, l'acquisition de la parcelle appartenant à Madame Elisabeth ARNAULT née FRANCOIS demeurant à MAILLÉ, cadastrée ZC 139, d'une superficie de 5 993 m², pour un montant de 3 000 € (trois mille euros).
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

6 – LOCATION SALLE DES LISSES – MODIFICATION DES CONDITIONS ET TARIFS DE LOCATION

Au vu des demandes de locations formulées et souhaitant préserver les activités associatives communales, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- ✓ **SUPPRIME** la possibilité de louer la salle des Lisses, pour une journée seulement
- ✓ **DECIDE** que pour les Associations, le tarif de location ne sera applicable qu'à partir de la 3^{ème} location dans l'année (gratuité pour les 1^{ère} et 2^{ème} demandes de location).
- ✓ **MODIFIE**, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs et conditions de location de la salle des Lisses, comme suit :

Manifestations	Domicilié dans la Commune	Domicilié hors Commune
Location pour le week-end Bal, Mariage, Buffet campagnard, et Associations hors commune	230,00 €	420,00 €
Associations communales	A partir de la 3^{ème} location dans l'année : 170,00 €	
Organismes extérieurs (Entreprises ...etc.)	170,00 €	320,00 €

7 – COLOMBARIUM – REVISION DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2016

VU la Loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la Loi n°82-263 du 22 juillet 1982,

VU la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983, portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la délibération du 21 décembre 2012 relative à la révision des tarifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

✓ **DECIDE** d'actualiser les prix des concessions dans le columbarium du cimetière, comme suit :

- Case de 15 ans : 225,00 €
- Case de 30 ans : 450,00 €
- Urne supplémentaire : 100,00 €

8 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE POUR LA REALISATION DES BULLETINS DE PAYES DES AGENTS & INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, sur demande des Communes qui le souhaitent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire à Tours, peut réaliser chaque mois les travaux liés au traitement de la paie des personnels et des indemnités des élus, permettant ainsi de soulager le service administratif.

Ces travaux seront rémunérés sur la base d'un tarif (7.50€ TTC au 31/03/2014) par bulletin de paie.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

✓ **DECIDE** de confier ces travaux au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire à compter du 1^{er} janvier 2016,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire.

9 – TRAVAUX CHATEAU D'EAU – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE STE MAURE DE TOURAINE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Commune et celle de Sainte Maure de Touraine ont réalisé un groupement de commandes pour l'étude d'architecte sur les travaux de consolidation des châteaux d'eau.

Aujourd'hui, il pourrait être intéressant de poursuivre ce groupement dans le cadre de la réalisation des travaux. C'est ainsi que Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à passer un marché conjoint avec Sainte Maure de Touraine et de lancer une consultation commune en précisant que Sainte Maure sera mandatée pour ces opérations.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer un marché conjoint avec la Commune de Sainte Maure de Touraine pour les travaux de consolidation des châteaux d'eaux de Sainte Maure de Touraine et de Sainte Catherine de Fierbois et à lancer une consultation commune.

10 – SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES PROPOSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE STE MAURE DE TOURAINE

Monsieur le Maire expose :

Les dispositions de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient «dans l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux, l'établissement, par le président de l'EPCI à fiscalité propre, d'un rapport relatif à la mutualisation de services. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. »

Par circulaire en date du 26 août 2015, M. le Préfet rappelle, s'agissant du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, que l'article 74 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) portant Nouvelle ORGANISATION Territoriale de la République a précisé les délais de consultation et d'adoption du rapport de mutualisation de services et du projet de schéma. Il dispose que ces documents sont transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1er octobre 2015 et sont approuvés par l'organe délibérant de l'EPCI au plus tard le 31 décembre 2015.

Le rapport et le schéma de mutualisation ont été remis par les cabinets STRATORIAL et LANDOT, missionnés en 2014 par la Communauté de communes pour accompagner la CCSMT et les communes à la démarche. Ce document de synthèse fait état notamment des actions et aspects financiers liés à cette mise œuvre de cette mutualisation visant à renforcer la coopération entre tous les acteurs du territoire.

Vu la réunion du Conseil communautaire en date 28 septembre en faveur de l'envoi pour avis des documents aux conseils municipaux des communes,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

✓ **EMET** un avis favorable au schéma de mutualisation des services proposés par la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine.

11 – SIEIL – DEMANDE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DERRIERE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose que le règlement de fonds de concours mis en œuvre par le S.I.E.I.L, permet d'aider les Communes membres à financer certaines opérations d'investissement.

Considérant les travaux prochainement engagés, dans le cadre de l'aménagement futur de la Place de l'Eglise, Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès du S.I.E.I.L pour la modification du branchement électrique aérien de l'Eglise pour un passage en souterrain, compte tenu du montant des travaux estimé par ERDF à la somme de 1 870.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

✓ **SOLLICITE** un fonds de concours du S.I.E.I.L, à hauteur de 50 % des travaux réalisés, dans le cadre de la modification du branchement électrique aérien de l'Eglise.

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

12 – PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE DE STE CATHERINE DE FIERBOIS

Monsieur le Maire expose :

Le Préfet d'Indre-et-Loire propose aux élus locaux d'adopter un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale conduisant à la création d'une nouvelle communauté de communes regroupant les actuelles communautés de communes du Bouchardais, du Richelais, du Ridellois, de Chinon - Vienne et Loire et de St^e-Maure-de-Touraine. Cette nouvelle entité de 72 communes regrouperait 64 000 habitants sur 1 260 km². Aujourd'hui, les 13 communes de la CCSMT regroupent 13 000 habitants sur 250 Km².

Cette nouvelle communauté de communes lierait les projets de territoires des cinq communautés de communes actuelles, autour de cinq pôles : Chinon, l'Île-Bouchard, Azay-le-Rideau, Richelieu et Sainte-Maure-de-Touraine.

Or, il apparaît que ces cinq villes ne forment pas un réseau fonctionnel dans le cadre d'une réflexion sur les bassins de vie effectifs.

En particulier, Sainte-Maure-de-Touraine est très fortement ancrée sur l'axe de la RD 910 et fonctionne, en termes de bassin d'emploi et de bassin de consommation, majoritairement au Nord en lien avec les territoires de la CCVI et de l'agglomération tourangelle, en plus faible partie avec le Sud du département (sud de la communauté de communes actuelle et liens vers le bassin de Châtelleraut). Les liens avec l'Est et l'Ouest sont beaucoup plus tenus et minoritaires. L'axe Nord-Sud structure notre territoire et lui donne sa cohérence.

Rappelons que la CCVI regroupe actuellement 8 communes pour 32 000 habitants sur 229 Km².

Au sein de l'actuelle communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine (CCSMT), comme au sein d'une communauté de communes nouvelle élargie au Nord de notre territoire, Sainte-Catherine-de-Fierbois tient/tiendrait une place lisible, axiale, entre des communes plus proches de l'agglomération et des communes plus éloignées des dynamiques urbaines.

Un gradient de solidarité et de coopération pourrait, dans ce cadre, être pensé comme structure d'un projet de territoire cohérent.

Au sein de l'entité disproportionnée et disparate envisagée par la Préfecture, notre commune n'aurait aucune place particulière, du fait même que ce territoire à cinq pôles non complémentaires et mal reliés peinerait énormément à dégager un projet de territoire compréhensible pour les citoyens, comme pour les acteurs locaux.

Pour autant, nous comprenons et acceptons le sens de la loi NOTRe, et la nécessité de renforcer l'échelon intercommunal par des seuils de populations plus élevés qu'actuellement, mais aussi par une intégration plus poussée des compétences communautaires – dans le respect des missions essentielles de gestion et de démocratie de proximité que représente la commune, échelon original en Europe qui doit être vu comme une richesse nationale et non un problème à éliminer. En cela, nous réaffirmons la richesse que représente pour nos territoires l'investissement, en très grande partie bénévole, des 560 000 élus municipaux.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

✓ **PREND** connaissance du projet de schéma de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,

✓ **FAIT le vœu d'une adhésion de la Commune à la Communauté de communes du Val de l'Indre (CCVI)** et précise qu'afin de poursuivre la coopération particulièrement fructueuse entamée au sein de la CCSMT depuis 12 ans, la Commune de Sainte Catherine de Fierbois aimerait que cette adhésion fasse l'objet d'un consensus et d'un rapprochement global entre la CCSMT et la CCVI. Toutefois, si ce consensus n'existait pas, le Conseil Municipal réaffirmerait son souhait d'adhérer à la CCVI.

13 – INDEMNITE CONSEIL ALLOUEE AU PROFIT DE MR MASSET – TRESORIER

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 3 Février 2015, il a été décidé d'accorder au receveur de la collectivité, une indemnité de conseil au taux plein calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et établissement publics locaux,

Monsieur le Maire précise que, compte tenu du changement de trésorier, il convient de se prononcer sur le maintien ainsi que sur le montant de l'indemnité qui lui sera allouée, au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

✓ **DECIDE** de maintenir cette indemnité de conseil qui sera allouée à Mr Guillaume MASSET au titre de sa prise de fonction récente au sein de la Trésorerie

✓ **VALIDE** cette indemnité au taux plein, qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au prorata de la fonction de receveur municipal.

14 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION – MISSIONS Sécurité Protection et Santé/Contrôle Technique et valorisation des boues

Dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la Commune de Sainte Catherine de Fierbois, le conseil municipal du Syndicat, se doit de missionner des organismes pour différentes études :

1) S'agissant d'un programme de travaux classé de niveau 2, il convient de nommer un coordinateur pour une mission S.P.S, selon la loi du 93-1418 du 31/12/1993.

Pour ce faire, une consultation a été lancée, par l'intermédiaire du Bureau d'Etude SA-FEGE missionné au titre de la maîtrise de ce projet.

3 bureaux d'études ont été consultés : MAHOUDEAU - BATEC - ATAE

Le Conseil Municipal, après étude des différentes propositions reçues et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

✓ **emet** un avis favorable à la mission proposée par le Bureau d'étude BATEC, sis 8, Rue Martin Marteau – 37370 VILLEBOURD, pour un montant de 2 350.00 euros H.T.

✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat relatif à cette mission avec ladite Société et précise que la dépense sera constatée à l'article 21311 – opération 16 du Budget Annexe Assainissement en cours.

2) Il convient également de nommer un coordinateur pour une mission de Contrôle Technique, selon la loi du 93-1418 du 31/12/1993.

Pour ce faire, une consultation a été lancée, par l'intermédiaire du Bureau d'Etude SA-FEGE missionné au titre de la maîtrise de ce projet.

3 bureaux d'études ont été consultés : APAVE – SOCOTEC & VERITAS

Le Conseil Municipal, après étude des différentes propositions reçues et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

✓ **emet** un avis favorable à la mission proposée par le Bureau d'étude VERITAS, sis 29 et 31, Rue de la Milletière – BP 57427 – 37074 TOURS Cedex 2, pour un montant de 5 419.00 euros H.T.

✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat relatif à cette mission avec ladite Société et précise que la dépense sera constatée à l'article 21311 – opération 16 du Budget Annexe Assainissement en cours.

3) Il convient de réaliser une étude de valorisation des boues actuelles et futures.

Pour ce faire, une consultation a été lancée, par l'intermédiaire du Bureau d'Etude SA-FEGE missionné au titre de la maîtrise de ce projet.

3 bureaux d'études ont été consultés : NCA ENVIRONNEMENT – OX ENVIRONNEMENT et VEILLAUX ENVIRONNEMENT.

Le Conseil Municipal, après étude des différentes propositions reçues et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ✓ **emet** un avis favorable à l'étude proposée par le Bureau NCA ENVIRONNEMENT, sis et 11, Allée Jean Monnet – 86170 NEUVILLE DE POITOU, pour un montant de 4 000 euros H.T. (quatre mille euros).
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat relatif à cette mission avec ladite Société et précise que la dépense sera constatée à l'article 21311 – opération 16 du Budget Annexe Assainissement en cours

15 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE – CHOIX DES ATTRIBU- TAIRES DU MARCHÉ

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil avait émis un avis favorable au lancement de la consultation, dans le cadre des travaux de rénovation de la Maire.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 2 octobre 2015 a retenu les entreprises suivantes :

N° de lots	Détail des Lots	Désignation de l'entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
Lot 1	GROS OEUVRE	Ent. BRIAULT CONSTRUCTION (11, Bld de l'Industrie à NAZELLES-NEGRON)	18 591.51 €	22 309.81 €
Lot 2	MENUISERIES EXTERIEURES	MENUISERIES DUBOIS (53, Rue de la République à SEPMES 37800)	41 400.00 €	49 680.00 €
Lot 3	CLOISONS ET MENUISERIES INTERIEURES	Sarl DHOMMEE (1, Impasse du Dépôt à LOUDUN 86)	19 993.51 €	23 992.21 €

Lot 4	CARRELAGE et FAIENCE	Sarl DHOMMEE (1 Impasse du Dépôt à LOU- DUN - 86)	5 866.96 €	7 040.35 €
<i>Lot 5</i>	<i>PEINTURE</i>	<i>Lot infructueux</i>		
Lot 6	PLOMBERIE - CHAUFFAGE	Sarl CCER (35 Bis, Allée de la Robinetterie à VEIGNE à 37250)	25 308.39 €	30 370.07 €
Lot 7	ELECTRICITE	Sarl BERDOT (37310 CHAM- BOURG SUR INDRE)	10 325.24 €	12 390.28 €
		MONTANT TO- TAL H.T.	121 485.61 €	145 782.72 €

Il est précisé qu'une nouvelle consultation sera lancée pour le lot Peinture déclaré infructueux.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'enveloppe prévisionnelle était estimé à 125 000.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après étude des différentes propositions reçues et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ✓ **eNTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres qui a retenu les entreprises susvisées, pour les montants indiqués.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces afférentes.

16 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENT DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS en date du 13 avril 2015 portant adoption du Budget Primitif Principal 2015,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits de fonctionnement pour équilibrer certains articles insuffisamment pourvus en crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

✓ **DECIDE** de procéder aux virements de crédits par l'intermédiaire d'une Décision Modificative qui s'articulera comme suit :

Objet	Article	Dépenses	
		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Subventions Fonct. Associations	6574	5 500 €	
Contrats de prestations et services	6535		2 500 €
Energie - Electricité	60612		3 000 €

INFORMATION :

Consécutivement au congé maladie de Mme BAYLE, une convention a été signée avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour la mise à disposition d'un agent de remplacement assurant, de façon très ponctuelle, le secrétariat de Mairie.

Les travaux de rénovation de la Mairie devraient démarrés très prochainement

La séance est levée à 21 h 30.

L e
Ma
ire,
Vin
ce
n t
PO
PE
LI
ER